

DECRET N° 87-34 du 13 février 1987

portant accession de plein droit à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre National du Bénin, du Camarade Mathieu KEREKOU, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le Décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National de son Comité Permanent,
- VU le Décret N° 85-23 du 6 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin,
- VU le Décret N° 86-307 du 31 Juillet 1986 portant nomination du Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin,
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin,
- VU la Décision N° 86-81/ANR/CP/P du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, autorisant le Président de la République à élever le Camarade Mathieu KEREKOU, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National à la DIGNITE DE GRAND-CROIX de l'Ordre National du Bénin,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Conformément aux dispositions de l'Article 2 de la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, accède de plein droit à la DIGNITE DE GRAND-CROIX de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 26 Octobre 1972 :

Camarade Mathieu KEREKOU

Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel, la République Populaire du Bénin.

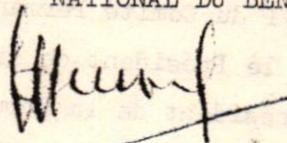
Fait à COTONOU, le 13 Février 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National.

Mathieu K E R E K O U

Pour le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin absent,

LE VICE-GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE
NATIONAL DU BENIN,



Grégoire-Gilbert GBENOU.-

Ampliations : P R 8 - CC/PRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 10 -
PPC 2 - CP/ANR 4 - SGCEN 4 - DPE-DLC-INSAE 6 - SPD 2 - ONEPI 2 -
DCCT 1 - CSM 1 - IGE et ses Sections 4 - UNB-FASJEP-INSJA 6 -
BN-DAN 4 - Préfets 6 - JORPB 2 Intéressé 1.-